

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-1408/PR/MCTT portant agrément au code des Investissements de la société EMATCO (Eastern Maritime and Trading Corporation).

n° 82-1408/PR/MCTT

Ministère

Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Date de publication

21 octobre 1982

Numéro JO

n° 6 du 30/10/1982

Date du numéro

30 octobre 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art.1 er. — Les propositions formulées par la Commission d' Agrément en date du 6 octobre 1982 sont approuvées.

Art. 2

— l'agrément administratif préalable prévu par l'article 7 du code des "investissements est accordé à la société EMATCO Eastern Maritime and Trading Corporation) pour ses projets d'installation de conditionnement et d'ensachage de céréales et d'engrais et divers autres produits.

Art 3

— Les avantages fiscaux qui seront accordés à cette entreprise seront déterminés ultérieurement.

Art. 4

Le premier ministre chargé du Port, le ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme et le ministre des Finances et de l'Economie nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Journal officiel» de la République de Djibouti.